

# Les médecins des HUG veulent attaquer leur patron en justice

## **Conflit - L'Hôpital ne respecterait pas la loi fédérale sur le travail. Le directeur dément.**

«Nous n'avons plus rien à perdre.» Excédés par leurs conditions de travail, les médecins des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont décidé de saisir la justice.

Cette décision fait suite aux «violations répétées de la nouvelle loi fédérale sur le travail qui prévoit un maximum de 50 heures de travail hebdomadaire pour les médecins-assistants», a expliqué hier un médecin, qui, par crainte de représailles de la direction, préfère rester anonyme.

Aux HUG les praticiens dépassent régulièrement les 14 heures de travail continu et les 6 jours consécutifs de travail. «Une limite pourtant fixée par le législateur.»

## **«Nous aimons notre métier»**

Cette décision d'attaquer en justice a été prise par les membres de l'Association des médecins d'institutions du canton (AMIG), à l'unanimité moins une abstention, lors d'une assemblée qui s'est déroulée le 22 juin dernier. Cette association compte près de 1000 membres, dont plus de 800 travaillent aux HUG. «Nous aimons notre métier, mais nous ne sommes plus prêts à le pratiquer dans ces conditions», explique le médecin de l'AMIG. «Nous ne réclamons rien de plus que l'application de la loi fédérale sur le travail. Ce n'est quand même pas trop demandé, non?»

Cette quasi-déclaration de guerre fait suite à divers mouvements de protestations dont la fameuse «grève des crayons» en 2004 qui avaient déjà eu lieu pour réclamer de meilleures conditions de travail. Après avoir demandé «à de nombreuses reprises et sans résultat», d'être associés aux réflexions de la direction sur l'application de cette loi, les médecins des HUG ont donc à nouveau déterré le scalpel.

«Alors que la direction a officiellement aboli le travail de plus de 14 heures d'affilée et de 6 jours consécutifs 7 jours exceptionnellement des médecins continuent pourtant à travailler 26 heures en continue et jusqu'à 12 jours d'affilée», raconte, excédé, le même praticien.

## **Une loi difficile à appliquer**

Le directeur des HUG, Bernard Gruson, reste serein. «Nous avons sollicité le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) pour un avis. Le seco nous l'a assuré, et l'AMIG le sait: la politique des HUG est correcte.

Cette loi est difficile à appliquer, mais nous sommes dans les normes», certifie le directeur. «Quand à cette plainte, la justice tranchera. Mais si l'AMIG nous attaque, je contre-attaque devant les tribunaux pour leur réclamer les 500 000 francs qu'a coûté la grève des crayons de l'année dernière.» C'est la somme qui aurait été nécessaire pour payer les employés engagés spécialement pour s'occuper des factures en retard, selon Bernard Gruson.

*Marc Lalive D'Epinay, Tribune de Genève 7.7.05*